

Session plénière du 6 février 2025 :

Le conseil départemental vote un budget responsable et ambitieux

Réunis ce jeudi 6 février en session plénière, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont, au lendemain du vote du budget de l'État par le gouvernement Bayrou au moyen de l'article 49.3, étudié et débattu le projet de budget primitif 2025 dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Après avoir rendu hommage à Michel Eimer (ancien maire de Saint-Gervais-la-Forêt de 1983 à 1995 et conseiller général de 1979 à 2004) qui nous a quittés le 5 février, le budget a été voté.

Alors que de nombreux départements ont, en raison de la conjoncture nationale inédite, été contraints d'entreprendre certaines coupes budgétaires parfois conséquentes, le Loir-et-Cher a fait le choix de l'engagement, de l'équilibre et de la solidarité en proposant un budget pour l'année 2025 responsable, ambitieux et adapté aux besoins des Loir-et-Chériens. D'un total de 451 M€, ce budget résulte de choix clairs : continuer à soutenir les associations, les collèges, les routes, la santé, les solidarités et les communes. Cela, sans pour autant réaliser de coupe brutale sur d'autres plans.

Un budget responsable dans un contexte contraint

Dans un contexte économique particulièrement dégradé, le conseil départemental a ainsi fait le choix d'une gestion rigoureuse de ses finances tout en préservant ses missions essentielles. Pour rappel, les départements sont actuellement pris en étau entre leurs responsabilités et les moyens dont ils disposent, et doivent supporter plus de 40% de l'effort demandé aux collectivités, soit 1 milliard d'euros. Malgré une équation budgétaire complexe, le conseil départemental de Loir-et-Cher va conserver un niveau d'investissements élevé de près de 58,2 M€.

Pour assurer malgré tout certaines économies et garantir la capacité d'agir pour l'avenir des Loir-et-Chériens, le choix a été fait de maîtriser les dépenses de personnels, de demander un effort raisonnable au secteur associatif ou encore de décaler dans le temps certains projets. Cela, notamment car les recettes fiscales des Départements fondent comme neige au soleil. À titre d'exemple, la baisse des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), principale recette fiscale, a diminué de 18 M€ (soit un an de dépenses de fonctionnement pour l'éducation, les bâtiments et la mobilité) en trois ans.

Les solidarités, première priorité départementale

Le budget consacré aux solidarités – qui a connu une hausse considérable de 40 M€ entre 2022 et 2024 – reste le premier poste de dépenses avec 278 M€. Une affectation qui représente 62% du budget global et témoigne de l'engagement constant du département envers les plus vulnérables. Au total, **68 M€ seront consacrés à l'insertion et au logement, 64 M€ aux personnes handicapées, 72,5 M€ à l'autonomie des personnes âgées, et 73,5 M€ à l'enfance, à la famille et à la santé.**

Par ailleurs, le conseil départemental de Loir-et-Cher maintiendra ses efforts sur la santé au service des Loir-et-Chériens, notamment en accompagnant financièrement l'installation de professionnels de santé sur le territoire. Comme l'a indiqué Philippe Gouet, « *cette mission n'est pas une option, c'est une priorité* ».

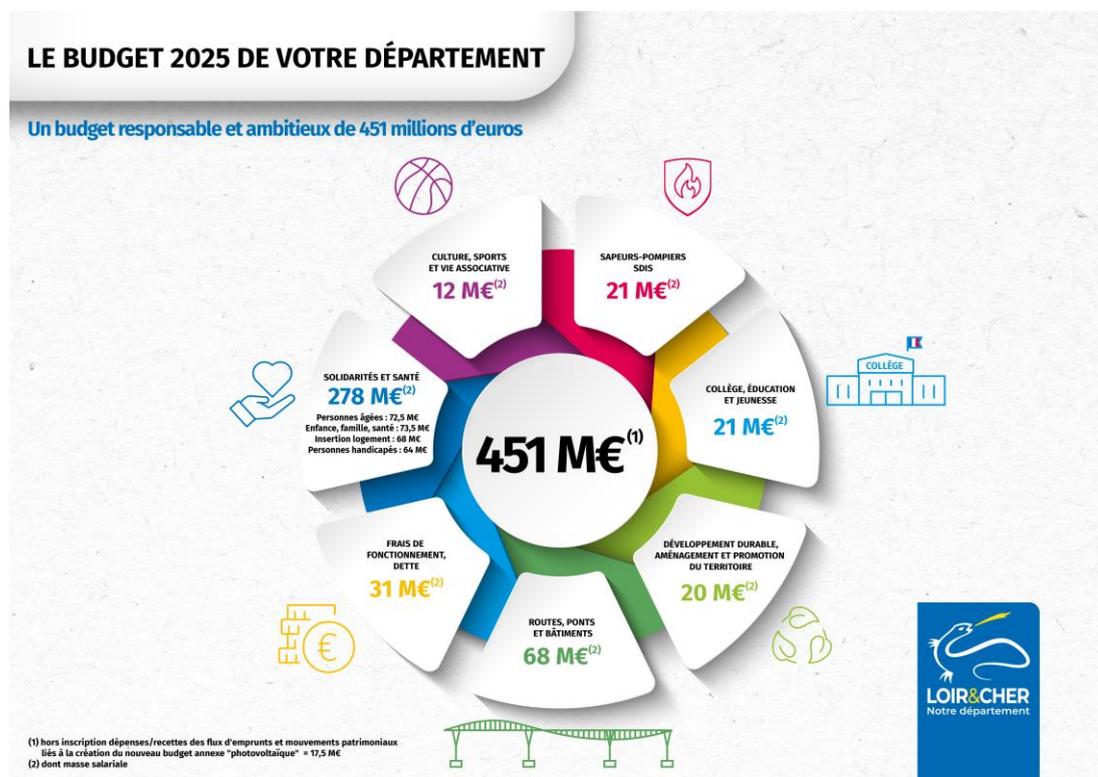
Des investissements soutenus pour l'avenir du territoire

Parmi les grands postes d'investissements : l'entretien du patrimoine routier et bâti, les grands travaux dans les collèges et la passerelle sur la Loire. Au total, le budget consacré à ces missions sera de :

- 68 M€ pour les routes, ponts et bâtiments ;
- 21 M€ pour les collèges, l'éducation et la jeunesse.

Soutien à la vie locale

Preuve qu'un budget responsable n'est pas synonyme de renoncement, le conseil départemental de Loir-et-Cher a également inclus dans son budget **12 M€ pour la culture, les sports et la vie associative**. Il a maintenu par ailleurs son soutien au **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à hauteur de 21 M€**, ainsi qu'aux communes pour la réalisation de leurs projets avec **11 M€**.



« *Parce qu'un département qui cesse d'investir est un département qui s'éteint. Parce qu'un budget sans vision est un budget sans avenir. Aujourd'hui, nous faisons le choix de l'engagement, de l'équilibre et de la responsabilité. Le budget primitif 2025 répond aux besoins du territoire tout en préservant une trajectoire financière viable. Face à des perspectives économiques fragiles, le département s'engage à maintenir cette année un équilibre entre solidarités, investissements et gestion responsable. Les choix opérés montrent une ambition forte : construire avec des actions concrètes un avenir durable pour les Loir-et-Chériens* », tient à souligner Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher.